“Petite cochonne !”

L’une s’en moque, l’autre s’en remettra difficilement.

Le sexisme, c’est illégal. La loi du 24 mai 2014 le punit de 50 à 1000€ d’amende et de un mois à un an de prison.

Touche PAS à ma POTE

FÉDÉRATION

TPAMP @TPAMP